

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
du **FINISTERE**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN**

SÉANCE DU 18 MARS 2019

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
14	9

Le 18 Mars 2019, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 Mars 2019, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

Date de la convocation
6 Mars 2019
Date d'affichage
6 Mars 2019

Etaient présents :

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint au Maire ;
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint au Maire ;
Madame BESCOND Catherine, Adjointe au Maire ;
Monsieur GOUZIEN Christian, Conseiller Municipal ;
Madame POCHET Yolande, Conseillère Municipale ;
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;
Madame KERNINON Françoise, Conseillère Municipale ;
Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal.

Absents excusés :

Monsieur QUÉRÉ Pascal, Conseiller Municipal ;
Madame GLOAGUEN Martine, Conseillère Municipale ;
Madame MONLIEN Jacqueline, Conseillère Municipale ;
Monsieur DANZÉ Fabien, Conseiller Municipal ;
Madame LE BRAS Carmen, Conseillère Municipale.

Assistaient également à la séance :

Monsieur BRAS Jean-Pierre, Secrétaire de Mairie ;
Madame LE CORRE Maryline, Rédacteur.

Secrétaire de séance :

Madame BESCOND Catherine a été nommée secrétaire de séance.

18 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE JEAN DORVAL ET DES GÎTES COMMUNAUX A LA SARL TITAN FORMATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de convention à passer avec la SARL Titan Formation ayant pour objet la mise à disposition des salles polyvalentes Jean Dorval et des gîtes communaux avec cuisine et réfectoire, ceci à titre onéreux. Il précise qu'il est convenu que l'organisation et la planification des formations seront prises de concert par les deux parties six mois avant les dates de formations (article 5-2 de la convention).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention jointe à la présente délibération, de mise à disposition des salles Jean Dorval et des gîtes communaux à la SARL Titan Formation ayant pour siège le « Domaine de Tromelin » à Mahalon ;

- **Autorise** Monsieur le Maire à la signer.

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.

A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 18 Mars 2019

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gilles SERGENT.